



ERIC RUAULT THANATOPRAXIE
A l'attention du dirigeant
LIEU DIT LE BOURG
12700 NAUSSAC

Référence courrier BO_EDT_FAC_003
N° contrat S8240262353
Date de facturation 26 janvier 2026
Objet Facture
N° de facture 3965668
Date d'échéance 26 janvier 2026
Marque du véhicule BMW Motorrad
Modèle du véhicule K 1600 GT Finition PRO
Immatriculation GW875QG
Numéro de châssis WB10F2105R6K07077

Libellé	Montant H.T.	TVA		Montant T.T.C.
		Montant	Taux	
Loyer (Echéance n°22)	453,67	90,73	20,00	544,40
Assurance protection financière *	52,59	0,00	0,00	52,59
Echéance assistance routière	5,08	1,02	20,00	6,10
Echéance décès invalidite duo *	16,11	0,00	0,00	16,11

Total facture €	527,45	91,75	619,20
-----------------	--------	-------	--------

*Opération exonérée en vertu de l'article 261C du CGI

Montant net à payer €	619,20
-----------------------	--------

BMW Finance
SNC au capital de
87 000 000 €
RSC Versailles
343 606 448
Courtier d'assurance
inscrit à l'ORIAS
sous le n° 07 008 883
Société de financement
agrée par l'Autorité de
Contrôle Prudentiel et
de Résolution
sous le n° 14670

Siège social
5 Rue Des Hérons
CS 30751
78180 Montigny Le Bretonneux

Adresse postale
5 Rue Des Hérons
CS 30751
78180 Montigny Le Bretonneux

Internet
www.bmw-motorrad.fr/fs

Téléphone
0 969 322 039*

Fax
0 811 900 330

*Appel non surtaxé

Email
contact.finance@bmw.fr

Conditions de règlement:

Réglé par prélèvement sur le compte BANQUE POPULAIRE OCCITANE N°
FR7617807008042542161306953 le 26 janvier 2026.

Sauf conditions particulières fixées au contrat, toutes nos factures sont payables au comptant. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. En application de l'article L.441-10 II du Code du Commerce, en cas de non-paiement à l'échéance, la somme mentionnée ci-dessus porte intérêt de plein droit et sans mise en demeure préalable au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, ou à minima trois fois le taux d'intérêt légal. En sus, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € due au titre des frais de recouvrement. Tout litige concernant la présente facture est de la compétence exclusive des tribunaux de Versailles. Marchandise vendue avec réserve de propriété conformément à la loi du 12 mai 1980. T.V.A. acquittée sur les débits.